

mon baigne) lointain, j'ai sans cesse à défricher les terres incultes au milieu des sables; heureusement . . . comment obtenir . . . les vêtements ne sont pas arrivés au jour fixé. . . Précédemment j'ai subi un châtement . . . il convient que je reçoive . . . le 8<sup>e</sup> jour [du . . . mois], je dis . . . respectueusement; saluant deux fois, je dis: Monsieur . . .

## REVERS:

que votre Excellence se porte bien . . . [je souhaite que vous alliez] très bien. Le froid est vif, je souhaite que vous vous en protégiez . . . . . je regrette d'être incapable. Je remercie mon frère aîné et ma belle-sœur de nourrir mes parents; [je souhaite] dix mille prospérités . . . Mon frère cadet a l'excellence de nourrir ma grand'mère maternelle. Respectueusement de mon (baigne) lointain comme la tombe, je pense (à votre bonté) . . .

Fragment de lettre privée d'un condamné aux travaux forcés à sa famille.

## N° 132.—T. XLIV.a. 017.

132

Plaquette en bois, cassée en haut, taillée en pointe en bas, percée en haut d'un trou rond. Hauteur: 108 mm.; largeur: 22 mm.

\*甲子言 .....

le jour *kia-tseu*, je dis . . .

## N° 133.—T. XLIV.a. 1.

133

Plaquette en bois retaillée en haut, où on a fait une tête à l'aide de deux petites encoches symétriques placées à 14 mm. du bord supérieur; coupée à droite et à gauche. Hauteur: 185 mm.; largeur: 25 mm.; épaisseur: 6 mm.

○ 一百 .....

○○○ .....

## T. XLIV. b.

## N° 134.—T. XLIV. b. 3.

134

Plaquette en bois, taillée en pointe en bas. A la deuxième ligne, écriture plus grêle qu'à la première. Hauteur: 200 mm.; largeur: 20 mm.

玉門 告東番亭長政彙到召男子○ .....

急將詣玉門會○\*日有男齋 .....

YU-MEN. Il est fait savoir au commissaire de police *t'ing-tchang* de *Tong-fan* 東番, *Tcheng* . . . que [le temps de] convoquer les jeunes gens est arrivé . . . Ils se rendront rapidement à *Yu-men*, le . . . jour, aura lieu la présentation des jeunes gens.

*Yu-men* en tête désigne la sous-préfecture de ce nom dans la Commanderie de *Tsieou-ts'iuan*, puisque le poste T. XLIV.b se trouve sur son territoire, et n'a rien à faire avec la circonscription militaire de ce nom de la Commanderie de *Touen-houang*; cf. n° 60, p. 31.

1. 一 番 est écrit avec 田 au-dessus de 采.

彙 est peut-être à lire 彙 ou 愈, mais aucune des trois formes n'existe.

Ordre du sous-préfet de *Yu-men* au *t'ing-tchang* de *Tong-fan* de procéder à l'appel des jeunes gens de son canton pour le service militaire.

Le *t'ing-tchang* était le chef de la police, sous les ordres du *tou-wei*, dans une petite circonscription formée de dix *li* comptés sur la route, et des villages adjacents; il avait sous ses ordres des gardes de police *t'ing-heou* 亭候; dans l'intervalle entre deux postes, *t'ing* il, y avait un corps de garde, *yeou* 郵, avec une circonscription plus petite comprenant cinq *li* seulement de route, (2½ *li* de chaque côté du *yeou*). Le chef de police, *t'ing-tchang*, était chargé d'arrêter les voleurs; il portait une planchette de deux pieds et une corde pour les attacher (*Heou Han chou*, k. 28, 8b). Il était choisi parmi les anciens miliciens, *keng* 更, âgés de plus de cinquante-six ans qui étaient libérés du service. C'est lui qui convoquait les jeunes gens pour une période de service militaire actif (voir Introduction, p. 3).

La fiche ci-dessus est, je pense, l'ordre au *t'ing-tchang* de convoquer les jeunes gens de *Tong-fan* et de les amener à la Commanderie pour leur inscription sur les registres.